



LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

Madame, Monsieur, Chers parents,

Ce message contient plusieurs informations importantes quant à l'organisation de la rentrée.

1. RENTREE : Afin de fluidifier cette rentrée et d'offrir à chacun un accueil plus personnel, voici l'organisation de la rentrée.

MATERNELLE	Lundi 4 septembre	
	9h30	MS - GS
	9h30	PS uniquement (groupe 1)
	Mardi 5 septembre	
	8h30	PS uniquement (groupe 2)
	Jeudi 7 septembre	
	8h30	PS uniquement (groupe 3)

ELEMENTAIRE	Lundi 4 septembre	
	8h30	CE2 - CM1 – CM2
	8h45	CP – CE1

2. LE JOUR DE LA RENTREE :

Veuillez nous faire parvenir **votre attestation d'assurance responsabilité civile.**

Les élèves apportent **impérativement toutes les fournitures demandées.**

Les enseignants se chargent de commander la quasi-totalité des fournitures scolaires (fichiers, cahiers, classeurs, agendas...). Ces fournitures vous seront facturées.

Les manuels sont prêtés par l'établissement (**ils sont à couvrir**). Un état du livre est fait avant le prêt, tout livre rendu en mauvais état à la fin de l'année sera facturé.

La restauration ainsi que la garderie du soir sont assurées dès le lundi 4 septembre. La garderie du matin ne commence que le mardi 5 septembre.

LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

3. HORAIRES :

○ MATERNELLE : 45, rue Marie Clémence Fouriaux

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Classe matin	Classe AM	Sorties
8h40-11h40 (ouverture de la porte à 8h30)	13h30 (ouverture de la grille à 13h20)	PS – PS/MS 16h40
		MS/GS - GS 16h45
Garderie du matin		Garderie du soir
7h45 à 8h20 (Il n'y a pas d'ouverture de porte entre 8h20 et 8h30)	Forfait 1	Forfait 2
	De 16h40 à 17h30 (Il n'y a pas d'ouverture de porte entre 16h45 et 17h00, les enfants goûtent)	De 16h40 jusqu'à 18h00

Pensez à faire passer votre enfant aux toilettes avant de partir pour l'école.

○ ELEMENTAIRE : 94, Avenue de Laon

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Classe matin	Classe AM	Sorties	
8h30-11h30 (ouverture de la grille à 8h20)	13h20 (ouverture de la grille à 13h10)	GS/CP- CP - CE1 16h30 sortie au 94 avenue de Laon	CE2 16h30 sortie au 105 avenue de Laon
		CM1 16h35 sortie au 105 avenue de Laon	CM2 16h35 sortie au 105 avenue de Laon

LETTRE DE RENTREE 2023-2024

Ecole Jeanne d'Arc

Garderie du matin	Etude / Garderie du soir		
7h45 à 8h20	Forfait 1		Forfait 2
	Etude	OU	Garderie
	<i>Inscription possible à partir du CE1</i>	<i>Inscription possible pour tous les niveaux (sorties possibles à différents horaires)</i>	
	Pas de sorties possibles avant 17h30	17h00	De 17h30 jusqu'à 18h00
	17h30		

4. ABSENCES :

Pour des raisons d'obligation scolaire et de tenue des registres d'appel, les absences doivent être justifiées. Les parents doivent avertir l'école **avant 9 heures le matin même**, par téléphone ou via école directe auprès de l'enseignant de la classe. Dans tous les cas, un justificatif écrit doit être transmis. Les parents se tiennent informés sur le travail effectué durant l'absence.

Les demandes d'autorisation de sortie durant les heures de cours ne sont accordées qu'exceptionnellement et à condition que l'élève soit accompagné par une personne responsable qui viendra le chercher. En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école. Pour toute sortie, il sera demandé à la personne venant chercher l'élève de compléter et de signer une autorisation écrite. *(en maternelle, auprès de l'enseignant - en élémentaire, directement à l'accueil).*

LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

Carte scolaire de sortie : à partir de l'élémentaire, votre enfant à la possibilité de repartir seul après la classe, dans ce cas, une carte de sortie est à compléter (cf ci-dessous). L'enfant devra toujours l'avoir avec lui et la présenter à l'adulte pour chaque sortie, sinon il ne sera pas autorisé à quitter seul l'établissement.

Carte de sortie de Classe de :.....



est autorisé(e) à sortir seul(e) de
l'établissement pour l'année 2023-2024

Coller la
photo ici

Faire une croix pour indiquer le jour et l'heure de la sortie autorisée.

	MIDI	SOIR	GARDERIE			APRES ETUDE
	11h30	16h30- 16h35	17h00	17h30	18h00	18h00
LUNDI						
MARDI						
JEUDI						
VENREDI						

Nom/ Prénom / signature du responsable légal

5. INFORMATIONS SPECIFIQUES :

• **Ecole directe** :

Comme l'année dernière, l'usage d'Ecole Directe se poursuit. Cet outil est le lien entre les familles et l'établissement. Vous y retrouverez toutes les informations, circulaires, la facturation, le certificat de scolarité, etc... Nous vous conseillons de vous y connecter très régulièrement.

Le code d'accès et le mot de passe restent identiques à l'année dernière.

Pour les nouvelles familles, ils vous seront transmis par courrier en septembre à l'adresse postale que vous avez renseignée dans le dossier d'inscription.

LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

6. CALENDRIER 2023-2024 : ATTENTION aux demi-journées de CLASSE travaillées et à la date de fin d'année scolaire

Mardi 12 septembre	17h45 : Rencontre Parents-professeurs PS et PS/MS
Jeudi 14 septembre	17h45 : Rencontre Parents-professeurs MS et MS /GS
Lundi 18 septembre	17h45 : Rencontre Parents-professeurs GS/CP et CP
Lundi 18 septembre	Photos individuelles
Mardi 19 septembre	17h45 : Rencontre parents CE1 et CE1/CE2
Mardi 19 septembre	Photos des fratries
Jeudi 21 septembre	17h45 : Rencontre parents CE2 et CM1
Lundi 25 septembre	17h45 : Rencontre parents CM2
Mercredi 27 septembre	Classe le matin
Samedi 7 octobre Matin	Traditionnelle course d'endurance de l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) pour tous les élèves du CP au CM2 au Parc de Champagne.
Samedi 25 novembre	Matinée portes ouvertes : 9h30-13h00
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre 2023 après la classe au lundi 6 novembre 2023 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 8 janvier 2023 au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 23 février 2023 après la classe au lundi 11 mars 2023 au matin
Lundi 1er avril	Férieré : Pâques
Vacances de Pâques	Du vendredi 19 avril 2023 après la classe au lundi 6 Mai 2023 au matin
Pont de l'ascension	Du mardi 7 mai 2023 après la classe au lundi 13 mai 2023 au matin
Lundi 20 Mai	Férieré : lundi de pentecôte
Début des vacances d'été	Mardi 2 juillet 2024 Après la classe

7. FACTURATION :

La facture annuelle est adressée fin septembre.

Les tarifs appliqués pour l'année 2023-2024, ainsi que les différents points liés à la facturation, sont détaillés dans le règlement financier qui vous a été remis lors de l'inscription ou la réinscription de votre (vos) enfant(s).

Les frais annexes comprennent : les fournitures scolaires fournies par l'établissement (cahiers, classeurs, fichiers...), les sorties, les projets spécifiques par classe.

LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

8. ASSURANCE :

Les élèves sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz. Le dépliant du service assurance est consultable sur la page de rentrée et vous renseigne sur les garanties dont bénéficient les élèves et les formalités à accomplir en cas d'accident.



IMPORTANT : RESPONSABILITE CIVILE

Les élèves inscrits dans l'établissement doivent obligatoirement être couverts par une assurance Responsabilité Civile. **Nous vous remercions de nous fournir cette attestation dès la rentrée scolaire.**

9. RGPD :

En vertu de la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données, nous pouvons être amenés, tout en respectant la loi informatique et liberté, à communiquer certaines informations vous concernant :

- Soit auprès de l'A P E L (association des parents d'élèves)
 - Soit auprès de l'organisme en charge de la réalisation de notre brochure de présentation du groupe.
- Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que certaines de ces données soient transmises, nous vous saurions gré de bien vouloir nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 septembre 2023.

10. APEL : Association des Parents d'élèves



L'équipe des parents bénévoles de l'école Jeanne d'Arc, dynamique et enthousiaste, met sa motivation et son temps au service de l'association tant pour proposer actions ou projets pédagogiques aux enfants, que pour se retrouver autour de valeurs communes qui feront la force de l'école. En tant qu'adhérent, c'est aussi votre association. Chaque famille y a sa place comme partenaire. Y prendre part, c'est participer à la vie de l'école ! **L'APEL, c'est aussi le lieu de belles rencontres, rejoignez-nous !**

DEVENEZ PARENTS CORRESPONDANTS !

Les parents correspondants sont le relais privilégié entre vos enfants, les enseignants et l'établissement. Soucieux de créer du lien et de la confiance, ils assistent aux Conseils d'école pour la Maternelle ou l'Elémentaire (un par trimestre). Ils établissent un compte-rendu.

Dès la réunion de rentrée 2023 de l'APEL, vous pouvez vous porter candidat (fiche de candidature ci-dessous).



LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

Charte du parent correspondant de classe (parent délégué)

Légitimité :

- Parent d'élève à jour de ses cotisations à l'APEL, il adhère au projet éducatif de l'établissement.
- Il possède des qualités relationnelles qui lui permettent de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'APEL.
- Le parent correspondant est volontaire pour assurer ce service bénévole et accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement, valable pour une année scolaire.

Rôle :

Le parent correspondant a un rôle de :

- Porte-parole : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, le professeur des écoles, le président APEL etc...
- Médiateur : à la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à apaiser
- Lien entre les familles et l'APEL : il informe l'APEL de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée ; il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services des APEL susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques
- Acteur : selon les niveaux, les besoins, il est le lien avec l'équipe pédagogique et l'APEL, le parent correspondant de classe peut collaborer à l'organisation d'une activité.

Engagement :

Le parent correspondant s'engage à :

- Représenter l'ensemble des parents de la classe
- Etablir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative – agir au service des enfants et des parents
- Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, etc...
- Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents), devoir de réserve.
- Se rendre disponible pour assurer sa mission
- Effectuer sa mission en lien avec le Président de l'APEL et lui rendre compte de son activité
- Respecter la présente charte

Le non-respect de cette charte peut entraîner la révocation. A la demande du Chef d'établissement, le Président de l'APEL notifiera par tout moyen la décision au Parent Correspondant.

APPEL A CANDIDATURES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 ELECTION DES PARENTS CORRESPONDANTS

Monsieur ou Madame _____ (Nom et Prénom)
Parents de _____ (Nom, Prénom et classe de l'enfant)
Adresse _____ Code
postal et ville _____
Tél _____ E-mail _____ @ _____



LETTRE DE RENTREE 2023-2024 Ecole Jeanne d'Arc

Fait à _____

Le _____ / _____ / 2022

Signature à faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour engagement »

Fiche à remettre ou à renvoyer avant le 22 septembre 2023 à :

RUYER Rémy : direction-ecole@gdls-reims.com (pour la Maternelle ou l'Elémentaire)

**POUR SUIVRE TOUTE NOTRE ACTUALITÉ, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
@apeljeannedarcreims**



<https://www.facebook.com/apeljeannedarcreims>

Contactez-nous : apeljeannedarclasalle@gmail.com

En savoir plus sur l'Apel national : www.apel.fr